

## Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis No 46 / 2004

<< Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 31'000.- (trente et un mille) pour la création d'un trottoir entre les chemins du Grillon et du Colombier >>

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La commission ad hoc, formée de MM. Marc Unverricht et Michel Rudaz, rapporteur, s'est réunie une première fois le 4 octobre 2004 avec le Président du CC, sans le Municipal concerné qui n'avait pas été convoqué par le Secrétaire municipal.

Elle s'est réunie une deuxième fois le 11 octobre, avec M. Gilles Renaud, Municipal, qui a fait la présentation du préavis et nous a informé qu'il allait prendre contact avec le géomètre, M. Régis Courdesse, afin de fixer avec lui un rendez-vous sur place.

La troisième séance convoquée par le Municipal pour le 19 octobre, a eu lieu comme prévu avec la participation de celui-ci, du géomètre et des deux commissaires.  
Il est ressorti des discussions qu'en plus du trottoir prévu, M. René Grisoni, propriétaire de la première parcelle le long de la route de Morrens depuis le chemin du Grillon, envisage de construire un mur à l'aplomb du trottoir, afin d'agrandir ses places de parc en direction du mur, ceci en remplissant le vide créé. Il va contacter ses deux voisins de la route de Morrens jusqu'au chemin du Colombier pour les associer au projet.

**En pensant au problème du drainage qu'il faut prévoir au pied du mur, tout au long du trottoir, il devient évident que la construction du trottoir est liée à celle du mur.**

M. Gilles Renaud va suivre l'affaire avec M. René Grisoni et nous tiendra informé de l'évolution du projet.

Le 22 décembre 2004, M. Gilles Renaud transmet par téléphone à la commission ad hoc, que M. René Grisoni avance dans ses pourparlers avec ses deux voisins, et que d'autre part, l'entreprise de génie-civil Barbey devra fournir un dessin du mur à la Municipalité qui nous transmettra une copie dès réception.

Depuis cette date, plus de nouvelle du projet et la commission a été suspendue.

Le 3 mai 2005, M. Pierre-André Janin, Président du CC, annonce à la commission ad hoc que celle-ci doit faire son rapport et le remettre à la secrétaire du CC au plus tard pour le 10 mai prochain.

Le 6 mai, afin de comprendre le pourquoi de cette soudaine précipitation et sans nouvelles du Municipal en charge du dossier, la commission en la personne de M. Michel Rudaz a téléphoné à M. René Grisoni pour obtenir de plus amples renseignements quant à l'avancement du projet de construction du mur, et a ainsi appris que celui-ci allait être mis à l'enquête publique dans un proche avenir.

En conclusion, la commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président, chers collègues, d'accepter ce préavis, et souhaite que la Municipalité contacte les propriétaires des parcelles concernées, dans le but de coordonner la mise en place et la bonne exécution du drainage nécessaire au pied du mur.

Fait à Cugy, le 8 mai 2005

Marc Unverricht



Michel Rudaz, rapporteur

